

PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle de l'économie agricole

Secrétariat de la CDPENAF

Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers

Séance du 23 mars 2018

Affaire suivie par Evelyne ROGER
Tél. : 01.34.25.24.26.
evelyne.roger@val-doise.gouv.fr

**Avis sur le PLU arrêté
de la commune de Chérence**

La commune de Chérence a arrêté son PLU par délibération du conseil municipal le 15 décembre 2017. Ce projet de PLU a été présenté pour avis à la CDPENAF le 23 mars 2018.

La commission s'est prononcée sur :

- Les possibilités d'extension des maisons d'habitation en zone agricole ;
- L'extension de la zone « U » et « Ub » qui entraîne une consommation d'espaces agricoles et naturels non justifiée d'environ 4 000 m² ;
- La consommation d'espace engendrée sur la zone « 1AU » pour 6 300 m² pour produire du logement avec une densité de 10 logements à l'hectare. (OAP Coursoupe).

La CDPENAF a émis **un avis FAVORABLE** sous réserve de limiter l'extension de la zone Ub qui empiète sur une prairie permanente de la PAC et de remettre en zone A les terres agricoles déclarées à la PAC à l'est de la commune.

La présidente de la CDPENAF



Sylvie PIERRARD